

<b>Membres</b>	<b>16</b>
<b>Présents</b>	<b>13</b>
<b>Votants</b>	<b>13</b>
<b>Exprimés</b>	<b>13</b>
<b>Oui</b>	<b>13</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20221109-DEL-2022-50-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2022  
Date de réception préfecture : 16/11/2022



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE  
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel  
THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-50**

#### **OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES 2014-2020 POSTE THÉMATIQUE CHARGÉ DE MISSION COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé dans une démarche de coordination et de développement des activités de pleine nature et souhaite que cette action soit inscrite dans le contrat. Elle est également éligible dans le cadre du programme LEADER (2014-2020) porté par le GAL Monts et Barrages (fiche-action « développer les sports et les loisirs de pleine nature »).

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de LEADER pour le poste de chargé de mission « coordination et développement des activités de pleine nature » au titre de l'année 2023 selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montants</b>	<b>Financements prévisionnels</b>	<b>Montants</b>
Salaires et charges	46 135,00 €	<b>Région Nouvelle-Aquitaine (46 135 € x 0,6 ETP) x 50%</b>	<b>13 840,50 €</b>
Frais de mission	1 195,00 €	<b>Leader (2014-2020) (54250,25 € x 54,49%)</b>	<b>29 559,70 €</b>
Frais de structure	6 920,25 €	Autofinancement PETR	10 850,05 €
<b>Total</b>	<b>54 250,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>54 250,25 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**